



Mon employeur s'arrete trois mois...

Par **rth**, le **17/01/2013** à **19:41**

Bonjour,

J'ai une question et un problème...

Ma situation:

Je suis salariée à temps partiel dans le secteur privé. J'ai signé un CDD de 3 mois il y a plus d'un an. Ce contrat stipule que je travaille 14h30 par semaine avec les horaires précis.

Je n'ai jamais signé de CDI mais je travaille toujours au même endroit et désormais (depuis environ 6 mois) je fais environ 20 heures par semaine.

Considérée en CDI, je n'ai pas pour autant d'écrit...

Mes heures fluctuent d'une semaine sur l'autre, je dois les noter et envoyer mon total mensuel au comptable. Je n'ai pas de congés payés mais une indemnité de congés payés.

Mon employeur prend plein de vacances (environ 11 semaines par an!!!!!!) et mon salaire fluctue donc beaucoup. Je connais peu de personne dans cette situation...est-ce légal?

Mon problème :

Mon employeur souhaite s'arrêter 3 mois pour raison médicale. Lorsqu'il est absent je n'ai pas de travail...Quels sont mes droits?

Je suis inquiète sur le fait de ne pas percevoir de salaire pendant 3 MOIS...Ai-je droit à une indemnité de sa part? Dois-je rompre le tacite contrat? Quelle serait la meilleure option??

Merci pour vos réponses.